



Comité National CGT des Privés d'Emploi

Montreuil 6/10/2009

Conférence de presse - RSA 06/10/2009

Bonjour à tous et nous vous remercions de votre présence

Nous n'allons pas nous attarder sur « c'est quoi le RSA », la CGT s'est beaucoup exprimée, le comité national CGT chômeurs pense qu'il est temps de faire un bilan des conséquences de la mise en place du RSA.

Les bénéficiaires du RMI sont passés directement le 1^{er} juin 2009, du RMI au RSA, pour l'instant pour eux rien n'a changé. Je dis bien pour l'instant. Rappelez-vous que des référents devaient être mis en place pour suivre ces bénéficiaires du RSA et les aider dans leurs recherches d'emploi. Aujourd'hui, pôle emploi a bien du mal à mettre en place ces référents.

Leurs revenus n'ont pas augmenté donc difficultés pour rechercher un emploi qui lui à un coût important quand on sait que pour une personne le montant du RSA est de 400 euros et avec 400 euros payer ses factures, se nourrir et rechercher un emploi c'est impossible.

Et en même temps les conseils généraux mettent en place des commissions pluridisciplinaires, ils auront toute autorité pour radier ces bénéficiaires s'ils jugent que les recherches d'emploi sont insuffisantes.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi de catégorie A s'est établi à 2 553 300 en France métropolitaine fin août 2009. Ce nombre augmente par rapport à la fin juillet 2009 (+ 0,7% soit 18100). Sur un an 25,8%. (Chiffres du gouvernement) et toujours les chiffres du gouvernement, les offres d'emploi collectées par pôle emploi augmentent de 2,8% en août 2009 mais baissent de 15% sur un an. Sur un mois, cette hausse concerne les offres d'emploi plus de 6 mois, 4,1% mais elle baisse de 17,1% sur un an. Et quand on dit plus de 6 mois bien souvent ce sont des contrats précaires.

Jusqu'à présent, on parlait du RSA socle, mais pour ceux qui ont un travail précaire et qui peuvent prétendre au RSA ainsi que ceux qui ne sont plus indemnisés par l'assurance chômage et avec la nouvelle convention le salarié se retrouve vite au RSA, je vous rappelle cette convention, le salarié perd son emploi, il sera indemnisé par pôle emploi, s'il a travaillé 4 mois, sur la base d'un jour travaillé = un jour indemnisé. Il ne sera jamais indemnisé au-delà de 24 mois. (Même s'il a travaillé et cotisé pendant 20 ans, jamais plus de 24 mois)

Ils devront remplir un questionnaire qui les obligera à se mettre à nu devant l'administration :
Par exemple : Au Havre, une personne avait 8000 euros, elle économisait depuis des années pour sa retraite, la CAF lui dit : vous aurez le RSA, quand vous aurez utilisé vos économies.
2^{ème} exemple : une jeune femme qui fait quelques travaux de coiffure, la CAF lui a demandé ce que faisaient ses parents, s'ils étaient en pavillon ou locataires, elle leur a répondu qu'ils étaient

en pavillon mais avec une petite retraite, la réponse c'est : ils peuvent vous aider pour l'alimentaire.

- Vérification de ses comptes, compte épargnes, LEP etc...)
- Art.L. 262-41 : évaluation du train de vie est prévue par cette article et dans le 6^{ème} paragraphe je cite : appareils électroménagers, équipements son-hifi-vidéo, matériels informatiques : 80% du montant des dépenses lorsque celles-ci sont supérieures à 1000 euros
- En cas de nécessité, si les parents sont solvables, ils devront assumer l'alimentaire
- Les plafonds des ressources familiales sont appliqués de façon à remettre en question ses droits ex : ces plafonds de ressources peuvent entraîner : la suppression de la CMU et le rétablissement de la taxe d'habitation ainsi que la redevance télé.

L'ensemble des dispositions qui définissent « les droits et les devoirs du bénéficiaire du RSA est d'une extrême gravité. Il ne s'agit plus, comme avec le RMI d'équilibre entre des droits et des devoirs réciproques, mais obligations auxquels les pauvres sont soumis.

Le 15 octobre 2009, le bureau national chômeurs CGT lance une campagne d'actions contre le RSA. Elle va durer dans son temps jusqu'à ce que le gouvernement comprenne que le RSA n'est pas la réponse aux besoins des demandeurs d'emploi ni des salariés.

Nous demandons aux privés d'emploi, précaires, jeunes de rejoindre toutes les actions prévues à l'appel de la CGT, le 7 octobre, journée mondiale pour un travail décent, le 22 octobre, sur l'emploi industriel

Quand on sait trouver des milliards d'euros pour les banques et les actionnaires, on peut trouver de quoi éradiquer la pauvreté.

D'autres solutions sont possibles :

- **Abrogation du RSA ;**
- **Meilleure répartition des richesses ;**
- **Arrêter les exonérations de cotisations sociales qui sont inefficaces pour la création d'emploi, le développement économique ;**
- **Créer des emplois choisis avec des salaires correspondant aux besoins, respectant les qualifications ;**
- **Un SMIC à 1600 euros ;**
- **Abrogation de l'ORE.**

Ces mesures pourraient freiner la montée du chômage et dégager des moyens pour favoriser la création d'emplois.

P° le bureau national CGT chômeurs
Anita MENENDEZ
06.60.21.17.91